

La Lettre de La Fédé

La Lettre de la fédé
GESQUIERE Stéphane
16 les linandes vertes
95000 CERGY



Portable : 06 09 65 40 45
e-mail : secretariat@Fedegn.org
site web : www.fedegn.org

Février/mars 2001

Numéro 29

EDITO

Depuis sa naissance la, la Fédé GN n'a cessé d'œuvrer pour accroître les contacts entre les associations, développer des services à destination de ses membres, et faire connaître et reconnaître notre loisir de la part du grand public mais aussi des autorités administratives. Cette dernière étape vient d'avancer d'un grand pas car nous venons d'obtenir l'agrément jeunesse et éducation populaire. Une bonne nouvelle de plus sur le long chemin que nous nous sommes fixé il y a 5 ans...

FEDE GN NOUVELLES COORDONNES

A compter de la fin février l'adresse postale de la fédé Gn change. Pour écrire il faudra désormais envoyer votre courrier à :

Fédé GN : 16 les linandes Vertes : 95000 CERGY

Le n° de téléphone sera le 06 09 65 40 45 en attendant l'ouverture d'une ligne téléphonique spécifique

BREVES

- PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDEGN: SAMEDI 17 MARS A LYON.
- L'ASSURANCE NEGOCIEE PAR LA FEDE COMPREND UNE PROTECTION JURIDIQUE. POUR DES RAISONS INFORMATIQUES, LE CABINET DEGUEURCE EN PROPOSE UNE SECONDE DANS LES 400 F ; NE LA PRENEZ PAS, ELLE FERAIT DOUBLE EMPLOI.
- Vous ou l'un de vos membres change d'adresse postale ou Internet. N'hésitez pas à nous en faire part afin que nous puissions réactualiser notre base de données. Contactez pour cela le secrétaire ou Itai Perez.
- Dans le cadre de la réalisation du guide ACCES (bons plans), Karuna Yoganathan, notre responsable services, est à la recherche de toute entité intéressée pour avoir les gnistes comme clients et susceptible de faire une ristourne... N'hésitez pas à nous faire part de vos informations dans ce domaine (secretariat@fedegn.org ou services@fedegn.org).
- Histoire médiévale : Le n°14 est dans les kiosques.
- IDEE : Sylvie Valentin de ARP, lors de l'AG, a suggéré que les joueurs travaillant dans des entreprises ayant un comité d'entreprise s'adressent à lui afin de voir si il ne peut pas bénéficier d'une aide dans la pratique de son activité, comme il est possible de bénéficier de subventions dans le cadre d'autres loisirs. Informez nous des résultats de vos démarches, votre expérience peut servir à d'autres.

Animations, fêtes et musées

- L'Isle Adam (Val d'Oise) : Lundi soir de 20h 30 à 22h00 ; cours d'escrime artistique organisé par le CREATIF (bâton, canne, épée simple, épée et bouclier, armes d'hast, de choc, épée deux mains renaissance, dague, rapière...)
Renseignements : 06 08 48 54 02 JL BOUGLE : Maître d'arme expert.
Olivier.delchambre@wanadoo.fr
- 3 et 4 mars 2001 : Carcassonne (11), fête des fols en l'honneur de Dame CARCAS et son cochon légendaire, avec élection du « roi des fols ». 04 68 10 24 30 (Office du tourisme de Carcassonne, 15 Bd Camille Pelleran).

Vous avez entendu parler d'une fête historique, d'une animation, d'une expo pouvant intéresser des joueurs de GN, n'hésitez pas à nous en faire part afin que nous l'annoncions.

Les associations membres 2001 de la Fédé GN (26) :

Alliance, ARCAN, ARL, Les Arpenteurs de Réalités, Association des Arts du Spectacle, AVATAR (Valence), AVATAR Belgique, Service Jeunesse Mairie de Fontenay sous Bois, Le Cercle des Compagnons d'Oniros, Deender, Errost, Fédé Belge de Jeux de Simulation, Fey Erydynn, Les Gardiens des Rêves Oubliés, La Geste des Dragons Lune, La Guilde de Bretagne, Imperium Ludi, les Jeux du Manoir, Les Messagers d'Elendil, Monde Parallèles, Nocturnes Forziennes, Nouvelles Contrées, Rêves de Jeux, Rêves de Salamandre, Sortilèges, 1 D 20.

Les associations membres de la Fédé en 2000 et devant renouveler leur adhésion pour 2001 (21) :

ARP, Avalon, Les Chemins de l'Enchanteur, Claymore, Don Quichotte, Espace Ludique, La Guilde de Bretagne, Hydre Omel, Les Joyeux Chaotiks, Lutiniel, Ma Grand Mère est un Troll, La Mare aux Diables, RAJR, Rôle, Wargs, Les Deux Tours, Smoking et Cotte de Maille, Les Fils d'Ariane, PWC, Alkhémia, G2R2(Fédération Italienne).

Attention, l'année 2000 est terminée. Dorénavant, il faut penser à votre adhésion 2001.

Comment adhérer : Peuvent être membres de la Fédé les associations loi 1901 (ou fonctionnant selon les lois spécifiques Alsace Moselle) ayant organisé au moins un GN dans les 4 dernières années (GN étant entendu dans un sens très large). Le coût de cette adhésion est de 200 FF, plus un franc par joueur et par GN de l'année précédente. Si vous ne remplissez pas les conditions, vous pouvez nous soutenir en devenant membre associé (100 francs pour l'année en cours). Pour tout renseignement, contactez-nous.

FEDEGN.ORG : STATISTIQUES

1 832 visiteurs en Novembre ; 1 654 visiteurs en décembre

2 021 visiteurs en janvier (avec un record de 109 visiteurs le 9 janvier...) ; 111 296 hits (fichiers consultés), 14 703 pages web consultées, 475 574 065 octets en ce qui concerne la taille des fichiers consultés.

Liste des pays nous consultant :

Hits	Octets	Pays
62 464	271 196 677	France
22 007	8 055 710	Divers (.com. org et . net)
5 777	32 392 953	Canada
1 950	9 468 071	Belgique
993	3 517 635	Suisse
306	3 426 368	Angleterre
237	11 049 975	Fédération Russe
193	522 843	Finlande
138	1 207 363	Luxembourg
123	413 325	Irlande
117	207 650	Italie
38	102 184	Education américaine
29	75 313	Allemagne
15	57 311	Liban
8	6 724	Japon
6	23 389	Australie
1	265	Norvège

On le voit, depuis notre dernier état en la matière, nous touchons de plus en plus de pays dans le monde...

AGREMENT JEUNESSE ET EDUCATION POPULAIRE

Après un dépôt de dossier en 1997, plusieurs rencontres et reconstitution de dossier, un échec devant la commission nationale, nous avons finalement négocié l'agrément « Jeunesse et éducation populaire » auprès de l'administration départementale de notre siège (95 – Val d'Oise).

Nous avons enfin reçu une réponse positive à la fin du mois de janvier. Dans cette procédure, nous n'avons rencontrés aucune hostilité de la part de l'administration, notre structure était simplement trop jeune (4 ans), trop petite (20 membres), trop pauvre (7000 f de budget) et trop unidirectionnelle (de la structure vers ses membres). Cet agrément départemental est une étape indispensable qui nous permettra d'ici deux ans d'entamer à nouveau la procédure pour un agrément national.

Grâce à ce tampon, on peut espérer :

- Une marque de respectabilité sur notre papier à en tête, ainsi que sur celui de l'ensemble de nos membres (association membre de la Fédération Française des jeux de rôles Grandeur Nature, agréée jeunesse et éducation populaire sous le n° 0004-JEP-2001)
- Une facilitation dans la mise en place d'un poste de permanent
- Une raison d'essayer de faire parler de nous dans la presse (ludique, associative, et plus si affinité)
- Une subvention de 2 à 3000 francs pour notre fonctionnement, et une subvention jusqu'à 2500 francs représentant 50% d'un investissement.
- D'éventuelles aides à la formation de bénévoles par le FNDVA (Fond National de Développement de la Vie Associative).

Toutefois, la plupart des aides annoncées sont allouées en fonction du nombre de membres à jour de leur cotisation. Nous vous demandons donc de renouveler votre adhésion au plus vite afin que ces démarches puissent nous être le plus favorables possible. De plus, vous recevrez très bientôt un questionnaire qui nous permettra de relancer notre information statistique, afin d'avoir des chiffres un peu solides à annoncer à l'administration, à la presse, et, bien sur, au milieu du jeu. Lorsque vous l'aurez entre les mains, Consacrez y un peu de temps, mais n'hésitez pas à mettre des chiffres un peu approximatifs, l'important est le résultat global.

Vous pouvez d'ores et déjà mentionner dans vos démarches et sur vos papiers à en-tête que vous êtes membres d'une Fédération agréée Jeunesse et Education Populaire.

GUIDE DES SITES

Karuna Yoganathan travaille sur le sujet, Il a entamé une vérification de toutes les adresses en sa possession. Une centaine de sites ont été recensés et vérifiés. N'hésitez pas à lui envoyer les coordonnées des sites que vous seriez amenés à fréquenter, tant en temps qu'organisateur ou que joueur, ainsi que tous les documents en votre possession sur le site (plan, impressions, photos...)

Il serait utile de récupérer quelques lettres de recommandation ou articles utiles pour l'image du GN afin de les glisser dans l'annuaire des sites de façon à ce que ces documents soient utilisés par les associations dans le cadre de la recherche de sites. Si vous avez de tels documents, n'hésitez pas à nous les faire parvenir auprès du secrétariat.

Adresse e-mail

Suite à la demande de certaines associations ne pouvant bénéficier d'adresses e-mail à leur nom pour des raisons techniques, nous mettons en place un nouveau service d'adresses e-mail par le biais du site Internet de la Fédé. Ainsi, si vous le désirez, vous pouvez bénéficier d'une adresse e-mail associative (ARCAN@Fedegn.org). Pour bénéficier de ce service il suffit de nous contacter, de donner l'adresse que vous souhaitez avoir et l'adresse e-mail sur laquelle nous devons rediriger les messages. La seule contrainte est que l'adresse souhaitée ne doit pas dépasser 52 caractères. Si vous êtes intéressé, contactez le secrétariat de la Fédé (Secretariat@fedegn.org)

LA PROTECTION JURIDIQUE

Devant la machine judiciaire, chaque responsable d'association peut se sentir désemparé, sans compter qu'il faut engager des frais souvent élevés, et patienter plusieurs mois, voire plusieurs années, pour obtenir un dénouement. L'assurance protection juridique permet un soutien technique par des conseils mais aussi un soutien financier en cas d'action en justice.

Cette assurance (prévue dans le contrat proposé par la Fédé Gn) offre conseil, assistance et, éventuellement, les services d'un avocat lorsqu'il faut aller devant les tribunaux. Mais, comme pour les autres contrats d'assurance, cette assistance connaît des limites. Outre les franchises et exclusions contractuelles, l'assureur ne soutient que les causes qu'il juge défendables.

L'assurance protection juridique n'est pas obligatoire. Elle doit faire l'objet soit d'un contrat distinct, soit d'un chapitre spécifique dans un contrat d'assurance. Dans ce dernier cas, la loi impose que soit précisée l'étendue de la protection et le montant de la prime correspondant, l'assuré restant libre de refuser de souscrire cette garantie supplémentaire.

La protection juridique n'a pas pour objet l'indemnisation d'un préjudice. Elle est donc différente des contrats habituels. Elle est plus large que la garantie défense recours, strictement limitée à l'événement garanti au contrat.

Les domaines d'intervention sont variés et différents selon les contrats : consommation, voisinage, location, sécurité sociale, ASSEDIC, fisc, droit du travail...

Outre les exclusions légales (faute intentionnelle), certains litiges sont exclus, soit expressément (liste précise) soit par défaut (les domaines non énumérés sont exclus). Bien entendu, sont toujours exclus les amendes et les peines de prison.

D'autres pratiques limitent l'intervention de la garantie : seuil de déclenchement en deçà duquel l'assistance juridique se limite à la seule consultation téléphonique ; plafond de prise en charge des frais par affaire. Les plafonds d'honoraires d'avocat par type de procédure lorsque l'assuré choisit son avocat sont également fixés.

Mise en œuvre de la garantie.

- Assistance téléphonique : Premier accès au droit très utile, elle permet à l'assuré d'obtenir des renseignements très précieux.
- Conciliation : Après avoir vérifié que le litige correspond aux conditions contractuelles, le gestionnaire va d'abord tenter de résoudre le litige à l'amiable. Près de 70 % des dossiers se solutionnent à ce stade. A défaut, une procédure judiciaire est mise en route par l'intermédiaire de l'avocat.
- Choix de l'avocat : L'assuré est libre de choisir un autre avocat que celui proposé par l'assureur (le contrat doit le mentionner). Ce principe reste toutefois assez illusoire lorsque l'on compare les honoraires pratiqués avec ceux pris en charge par le contrat. L'assuré qui abandonne le choix de l'avocat à l'assureur n'a rien à déboursier.
- Frais de justice : Les honoraires d'experts, les frais d'huissier et, parfois, les dépens sont pris en charge, dans les limites fixées par le contrat. En revanche, l'assureur ne rembourse jamais les dommages et intérêts ou les amendes.
- Arbitrage : L'assureur reste toujours libre de refuser ou de soutenir un dossier, sans avoir à motiver sa décision. En cas de désaccord avec l'assureur sur la gestion d'un dossier, une procédure d'arbitrage est prévue. Un arbitre est désigné par les parties au contrat ou, faute d'accord, par le président du Tribunal de Grande Instance.

FICHES TECHNIQUES

Ca faisait longtemps qu'aucune nouvelle fiche n'était annoncée. Un gros remaniement se préparait, et il est maintenant en ligne (www.fedegn.org).

Chaque fiche est désormais disponible en double : une version légère, en résolution écran, et une version lourde, en résolution imprimante (72 et 300 dpi, donc). Les versions légères sont dispo sur les pages "Fiches Techniques" et "Fiches Pratiques", et sont en pdf. Les versions lourdes sont sur la page "Fichiers à télécharger", et sont zippées. A noter qu'afin de les reconnaître une fois téléchargées, les légères ont un nom un peu différent : ft01e-asso au lieu de ft01-asso (e pour écran).

En plus de cette modification, il y a des nouveautés. Voici donc un récapitulatif des fiches dispo avec leurs versions :

fp01- Les tuniques moyen-âgeuses 10/99 ; fp02- Les armes d'estoc 10/99 ; fp03- Le Chaperon 02/00 ; fp04- L'arc à tirer dans les coins (en préparation) ; fp05- Créer un perso inoubliable 02/00 ; fp06- Une monnaie de plomb 09/00 ; fp07- Fabriquer une épée en latex (en préparation) ; fp08- Recettes médiévales 1 09/00 ; fp09- L'héraldique 09/00 ; fp10- L'écu cintré 11/00 ; fp11- Les nœuds de col 09/00

ft01- Pourquoi créer une association ? 03/99 ; ft02- Les statuts 03/99 ; ft03- Premiers secours 04/99 ; ft04- Réussir son mailing 05/99 ; ft05- La sécurité 03/99 ; ft06- Le site de GN 03/99 ; ft07- Fiscalité et association 03/99 ; ft08- Assurance 07/99 ; ft09- La comptabilité 01/01 ; ft10- Les membres 05/99 ; ft11- La trousse de secours (en préparation) ; ft12- La pyrotechnie (en préparation) ; ft13- La Poste et vous (en préparation) ; ft14- Demander des subventions 07/99 ; ft15- La location de véhicule 10/99 ; ft16- Le budget (en préparation) ; ft17- La fiche d'inscription (en préparation) ; ft18- L'agrément tourisme 09/00 ; ft19- Les erreurs à éviter (en préparation) ; ft20- Les droits d'auteur (en préparation) ; ft21- Le partenariat 01/01 ; ft22- Le camping libre 02/00 ; ft23- Les fichiers de joueurs (en préparation) ; ft24- La simulation d'armes à feu 01/01 ; ft25- L'identité d'une asso 11/00

introduction aux fiches 10/00 ; lettre01 01/99 ; lettre02 11/99 ; lettre03 12/00

bonne lecture :-)

Mathieu Roquefort, mathieur@altavista.net

ps: si vous avez besoin d'une fiche en particulier, ou que vous voulez vous proposer pour en écrire ou en corriger une, n'hésitez SURTOUT PAS à me contacter...

BILAN D'INTERVENTION

Il y a quelques semaines, un foyer des jeunes travailleurs sollicitait notre intervention pour présenter notre activité. Isabelle Acuti de l'association 1D20 s'est chargée de cette présentation. Voici son bilan :

"Le foyer de jeunes travailleurs est animé par une éducatrice. Cette dernière a proposé, en accord avec les jeunes, une animation "killer". Un petit plus dans la vie de ces jeunes, pas toujours trépidante, trop souvent plantés devant la télé. Son but était de créer une dynamique collective, des rencontres. Se devant d'en faire référence à ses responsables, ces derniers ont émis quelques craintes.

- Et s'ils s'entre-tuaient ? Comment pourrions-nous nous justifier ???"

L'éducatrice a donc voulu nous rencontrer pour connaître les dérives d'un tel jeu et les limites nécessaires à sa mise en place.

Ayant travaillé dans un internat et proposé ce genre d'animation, j'ai pu partager mon expérience et la rassurer. De plus, je lui ai indiqué comment le mettre en place, entretenir un certain suspens et les choses à éviter. Au final, elle a été ravie de l'intervention, tout comme les jeunes, cela dit, j'avais en face de moi un public qui m'était acquis."

La suite de cette intervention ne nous est pas encore connue.

CONGRES D'OSLO 1er Au 4 mars 2001

Bonjour,

Comme promis lors de l'AG de la Fédé, voici les coordonnées du congrès GN d'OSLO. Pour situer le décor, c'est une convention qui réunit depuis 4 ans des centaines d'organiseurs et de joueurs scandinaves pour causer pendant 3 jours de leur expériences. Ateliers, conférences, tables rondes... L'année dernière, nous étions 200 à Helsinki, et les finlandais nous avaient concocté 8 à 10 heures de rencontres par jour, sur 4 salles. Ça fait bien 100 heures de tchatte sur tous les sujets attendants au GN. Avec deux soirées, l'une médiévale, l'autre contemporaine.

L'objectif est d'y aller plus nombreux cette année. Ce mail est donc un appel à candidature.

Pour ceux qui hésitent, quelques précisions :

Un congrès à OSLO ? Mais ça coûte la peau des fesses !

Ca m'a coûté 2500F l'année dernière : 1700FF d'avion, 300FF de participation, 500FF de faux frais (bouffe, piles, K7 vidéos). On est logés en dortoirs, classés par catégorie de fêtards : de 'ici on dort jamais' à 'là, on respecte le silence jour et nuit'. Bref, c'est pas donné, mais pas mortel. Y'a des GNs qui coûtent plus cher aux orgas ! Et ça vaut franchement le coup !

Mais je parle pas l'Eskimau !

C'est tout en ANGLAIS, les scandinaves sont tombés dedans quand ils étaient petits, mais c'est parfaitement compréhensible grâce à leurs accents pas britishs du tout !

Quel rapport avec nos GN Franchouillards ?

Les scandinaves ont généralement autant de mépris pour les conventions "Bière et Baston" que bcp d'entre nous. Ils sont farouchement partisans de jeux historiques, réalistes, scénarisés à outrance.

Certains intervenants de l'année dernière faisaient une école de cinéma en présentant l'organisation d'un GN en lieu et place de leur court-métrage de fin d'études... vous voyez le décor.

Pourquoi à OSLO ? Y'a que des vikings !

Parce que c'est là-bas que ça se passe. Et que le pari est de les envahir de sudistes et de faire de cette convention scandinave une convention européenne. Ils ne demandent que cela et nous attendent à bras ouverts ! Pour info, je tente de faire venir des allemands, suisses, belges, anglais...

Bref, si vous voulez rencontrer des joueurs de toute l'Europe, découvrir le GN dans d'autres pays, et présenter le vôtre... voilà...

Le site pour cette année :

<http://knutepunkt.laiv.org>

Le site de l'année dernière :

<http://solmukohta.roolipeli.net/>

Mes photos de l'année dernière:

<http://www.wanderer.org/association/news/solmukohta2k>

POUR VENIR : 1) M'écrire, je vais ouvrir une ML spéciale. 2) Réservez votre WE 3) Vous inscrire sur leur site 4) Rédiger une présentation de vous pour le Book (URGENT..)

Bernard Mendiburu.

Coordinateurs Régionaux

La coordination nationale a pour objectif de permettre, de faciliter les contacts inter-asso et asso-CA, ainsi que de faire connaître l'existence de la fédé à tous. Elle s'appuie essentiellement sur les coordinateurs régionaux, qui sont en contact avec les assos de leur coin. Cela permet éventuellement la réalisation d'actions tangibles entre assos voisines. Le réseau des coordinateurs régionaux a besoin de s'étoffer, aussi n'hésitez pas à contacter le coordinateur national si vous voulez vous proposer pour votre région (cela ne représente pas forcément une grosse charge de travail) :

Mathieu Roquefort - 52 avenue Flachet - 92600 Asnières - 01 47 93 55 97 - coordination@fedegn.org

Aquitaine : contact : Laurent Nabias - 12 allée Jacques Ibert - 91240 St Michel sur Orge - 01 69 46 49 02 - Laurent.Nabias@wanadoo.fr

Bretagne: Julian Pondaven - 25 rue des fontaines - 56100 Lorient - 02 97 21 58 70 - jpondaven@hotmail.com

Champagne-Ardenne: Raphaël Mazier - 30 rue des alouettes - 51500 Sillery - 06 68 14 52 73 - guildechamp@caramail.com

Ile de France : Gabriel Robert - 1 résidence des Donjons - 91450 Soisy sur Seine - 01 42 79 91 75 - 06 15 65 81 97 - gorgoh@magic.fr

Languedoc-Roussillon : Franck Valet-L'Aigle - rue du puits communal - 30260 Vicq-le-Fesq - 04 66 77 85 87 - lesjeuxdumanoir@club-internet.fr

Lorraine : contact : David Billoud - 25 rue Michatel - 54200 Toul - 03 83 43 41 84 - 06 12 41 07 59

Normandie : contact : Marc Fontaine - 3 place de la République - 76710 Montville - 02 35 33 77 96 - klapok@wanadoo.fr

Pays de Loire : Eric Collet - 06 68 38 90 40 - ercollet@wanadoo.fr

Picardie : François Vanhille - 4, Rue de Picardie - Appt 102 - 60150 Thourotte - 03 44 90 20 62 - gkarje@net-clic.net

Rhône-Alpes : Fabrice Mrugala - 21 rue du Bourbonnais - Résidence les Lavandières - 69009 Lyon - 04 72 20 04 06 - 06 88 51 21 00 -

fabrice.mrugala@free.fr

La Réunion : contact : Philippe Marsu - philippe.marsu@guetali.fr

Régions où nous recherchons des personnes susceptibles d'assumer le rôle de contact ou de coordinateur régional : Alsace, Auvergne, Bourgogne, Centre, Corse, Franche Comté, Limousin, Midi Pyrénées, Nord Pas de Calais ; Poitou Charente, PACA.

Pour tout renseignement, contactez le coordinateur national, Mathieu ROQUEFORT.

NB : les contacts sont des personnes qui ont décidé de n'effectuer qu'un "service minimum", par manque de disponibilité ou éloignement géographique.